

HYDRA

Société à responsabilité limitée au capital de 29.216.000 euros

Siège Social : 65, Avenue de Saint Barnabé 13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 833 977 820

(ci-après la « Société »)

ACTE PORTANT DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 3 DECEMBRE 2025

Les soussignés :

- Monsieur Pierre DELTIN, titulaire de 29.214.262 parts sociales, numérotées de 1 à 29.214.262,
- Monsieur Florent DELTIN, titulaire de 246 parts sociales, numérotées 29.214.263 à 29.214.508,
- Madame Aude DELTIN, titulaire de 246 parts sociales, numérotées 29.214.509 à 29.214.754,
- Monsieur Thibaut DELTIN, titulaire de 246 parts sociales, numérotées 29.214.755 à 29.215.000,
- Madame Annie DELTIN née DUGUE, titulaire de 1.000 parts sociales, numérotées 29.215.001 à 29.216.000,

Seuls Associés de la Société et détenant ensemble 29.216.000 parts sociales, soit la totalité des parts émises par la Société, se sont réunis afin de statuer sur la modification de l'article 3 des statuts relatifs à l'objet social et ont pris les décisions unanimes suivantes :

RAPPEL DU CONTEXTE

Il est rappelé que la Société exerce une activité mixte, comprenant :

- A titre principal, une activité d'exploitation d'un site viti-vinicole situés à MAZAN (84380) et à SAINT PIERRE DE VASSOLS (84330) et d'un site oenotouristique sur le site du Château du Martinay, situé à CARPENTRAS (84200). Dans ce cadre, la Société exerce les activités principales ci-après synthétisées :
 - Maîtrise et exploitation de vignes, production et commercialisation de vin et produits dérivés ;
 - Activités d'hébergement (hôtellerie, chambres d'hôtes, gites) et exploitation de restaurants et débits de boissons ;
 - Exploitation et gestion d'un établissement hippique ;
 - Organisation d'évènements pour les entreprises, collectivités et particuliers.
- Une activité de holding animatrice de groupe, formalisée au travers d'une convention d'animation renouvelée en date du 25 janvier 2021 et d'un comité stratégique. Dans ce cadre, la Société assure l'animation, la direction, la gestion et le contrôle des filiales animées, ainsi que la fourniture de prestations de services au profit du groupe (par exemple, assistance en matière administrative et financière, suivi comptable, assistance en matière commerciale).

L'objet social actuel vise en premier l'activité de holding animatrice ; l'activité opérationnelle est visée dans un second temps.

Afin de refléter plus fidèlement l'activité effectivement exercée à titre principal par la Société et sa stratégie de développement, il a été proposé d'inverser l'ordre des activités au sein de l'objet social, sans ajouter ni supprimer aucune activité. Cette proposition a par ailleurs été approuvée préalablement par le Comité stratégique de la Société.

PREMIERE DECISION

(Modification de l'objet social – modification corrélative des statuts)

Les Associés, connaissance prise du contexte ci-avant rappelé :

1) Décident de modifier la description des activités visées dans l'objet social de la Société de la manière suivante :

- (i) *L'exploitation d'un site viti-vinicole sur le site de La Matery, sis à MAZAN (84380) et SAINT PIERRE DE VASSOLS (84330) et d'un site oenotouristique sur le site du Château du Martinay, sis à CARPENTRAS (84200), lieudit Le Martinet, route de Mazan, et plus particulièrement :*
- *La maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère général ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, et spécialement l'activité viti-vinicole ;*
 - *Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;*
 - *L'exploitation de toutes activités d'hébergement : hôtellerie, chambres d'hôtes, gîtes ;*
 - *L'exploitation de restaurants, débits de boissons, l'organisation de dégustations ;*
 - *La commercialisation de toutes boissons alcoolisées, et notamment de vins ; la commercialisation de tous produits dérivés de la vigne et du raisin ; la commercialisation de tous produits alimentaires et/ou artisanaux ;*
 - *La gestion d'un établissement hippique ; et plus particulièrement : la pratique de l'équitation sous toutes ses formes ; d'initiation, la formation, le perfectionnement des cavaliers à la pratique équestre ; l'organisation de promenades, de randonnées et des activités touristiques ;*
 - *L'organisation d'évènements pour les entreprises, les collectivités et les particuliers.*
- (ii) *La prise de participation, la détention et la gestion de toutes participations, actions, parts sociales ou droits dans toutes sociétés constituées ou à constituer, ainsi que la gestion de son portefeuille de titres, la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, la définition, la coordination et la mise en œuvre de la stratégie générale du groupe, notamment commerciale, financière, juridique, administrative et technique, la réalisation de toutes prestations de services, d'assistance et de conseil au profit des sociétés du groupe, notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, commercial, immobilier, informatique, marketing, et de gestion des ressources humaines.*
- (iii) *L'édification et l'exploitation de de tout équipement productif d'énergie renouvelable et, en particulier, d'énergie photovoltaïque ainsi que la production, le stockage, la commercialisation et la vente de toute énergie renouvelable et, en particulier, d'électricité ;*
- (iv) *Toutes activités de marchands de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers, terrains, fonds de commerce, parts sociales ou actions en vue de leur revente ;*
- (v) *La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;*

(vi) Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, immobilières ou mobilières, civiles et commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

2) Décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 3 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- (i) L'exploitation d'un site viti-vinicole sur le site de La Matery, sis à MAZAN (84380) et SAINT PIERRE DE VASSOLS (84330) et d'un site oenotouristique sur le site du Château du Martinay, sis à CARPENTRAS (84200), lieudit Le Martinet, route de Mazan, et plus particulièrement :
- La maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique de caractère général ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, et spécialement l'activité viti-vinicole ;
 - Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
 - L'exploitation de toutes activités d'hébergement : hôtellerie, chambres d'hôtes, gîtes ;
 - L'exploitation de restaurants, débits de boissons, l'organisation de dégustations ;
 - La commercialisation de toutes boissons alcoolisées, et notamment de vins ; la commercialisation de tous produits dérivés de la vigne et du raisin ; la commercialisation de tous produits alimentaires et/ou artisanaux ;
 - La gestion d'un établissement hippique ; et plus particulièrement : la pratique de l'équitation sous toutes ses formes ; d'initiation, la formation, le perfectionnement des cavaliers à la pratique équestre ; l'organisation de promenades, de randonnées et des activités touristiques ;
 - L'organisation d'évènements pour les entreprises, les collectivités et les particuliers.
- (ii) La prise de participation, la détention et la gestion de toutes participations, actions, parts sociales ou droits dans toutes sociétés constituées ou à constituer, ainsi que la gestion de son portefeuille de titres, la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, la définition, la coordination et la mise en œuvre de la stratégie générale du groupe, notamment commerciale, financière, juridique, administrative et technique, la réalisation de toutes prestations de services, d'assistance et de conseil au profit des sociétés du groupe, notamment dans les domaines administratif, comptable, financier, juridique, commercial, immobilier, informatique, marketing, et de gestion des ressources humaines.
- (iii) L'édification et l'exploitation de de tout équipement productif d'énergie renouvelable et, en particulier, d'énergie photovoltaïque ainsi que la production, le stockage, la commercialisation et la vente de toute énergie renouvelable et, en particulier, d'électricité ;
- (iv) Toutes activités de marchands de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers, terrains, fonds de commerce, parts sociales ou actions en vue de leur revente ;
- (v) La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement,

de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

(vi) Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, immobilières ou mobilières, civiles et commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

DEUXIEME DÉCISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime les décisions unanimes des Associés en date du 3 décembre 2025 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société.

Acte établi à MARSEILLE,
Le 3 décembre 2025,

Pierre DELTIN Associé gérant	Florent DELTIN, Associé gérant	Thibaut DELTIN, Associé gérant
Aude DELTIN, Associée gérante	Annie DELTIN Associée	